

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Département de la Haute-Savoie



Commune de Fillière

300 rue des Fleuries
Thorens-Glières
74570 FILLIÈRE
TEL. 04 50 22 82 32
accueil@commune-filliere.fr

Feuillet n° 2026-138

■ Délibération

N° 2026-110

Séance du 23 juin 2026

**ATTRIBUTION DE SUBVENTION POUR LES
CLASSES DECOUVERTE : ANNEE 2025-2026**

A dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le 17 juin 2026, s'est réuni dans les locaux de la mairie annexe de Thorens-Glières – salle des mariages - 9 place de la République – Thorens-Glières – 74 570 FILLIÈRE, conformément à la délibération n°2026-029 du 23 février 2026 qui fixe les lieux de réunion du Conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Christian ANSELME, Maire.

Nombre de membres en exercice : 33 Présents : 27 Pouvoirs : 3 Votants : 30

Présents : ANSELME C. - AUBERT F. - BANERAS H. - BARRES L. - BENEDETTI B. - BERTHOLIO C. - BOCQUET J. - BOCQUET N. - BOLLARD N. - BOUCLIER S. - BURDIN C. - CHAPPAZ B. - DAUBERCIES A. - FAVRE-FELIX D. - FUMEX A. - GRANGE A. - GUENAT T. - GURLIAT C. - MAXENTI J-C. - MERCIER-GUYON C. - PONCET-FILLION S. - RUBIN-DELANCHY J-Y. - RUBIN-DELANCHY J. - SONDAZ C. - TAGAND F. - THABUIS F. - VEYRAT-MASSON A.

Excusés : ALESINAC. (pouvoir à BOCQUET J.) - MACHEDA P. (pouvoir à GURLIAT C.) - ZANNINI D. (pouvoir à BENEDETTI B.)

Absents : LONGERAY A. - HEINIMANN A. - MEYNET P.

Secrétaire de séance : Jacques BOCQUET

Entendu l'exposé suivant :

L'école élémentaire publique d'Evires participera à une classe découverte au Refuge Moëde d'Anterne, pour la période du 23 juin au 24 juin 2026, soit 2 jours et 1 nuits.

Au total, 51 élèves (2 classes cycle 3) participeront à ce séjour pour un montant total TTC de 4 210 euros.

L'école sollicite la commune pour l'octroi d'une subvention sur le financement de ce projet à hauteur de 1 020 euros.

Aussi,

Vu l'article L 2311-7 du code général des collectivités territoriales, l'attribution des subventions donne lieu à une délibération distincte du vote du budget,

Vu la circulaire n°99-136 du 21 septembre 1999 modifiée relative à l'organisation des sorties scolaires dans les écoles maternelles et élémentaires publiques détaillant les conditions générales d'encadrement, de sécurité, d'assurance, de déplacement et d'hébergement,

Vu la circulaire n°2005-001 du 05 janvier 2005 soulignant les bienfaits pédagogiques des séjours scolaires courts et classes découvertes dans le premier degré,

Vu la délibération n°2026-20 portant sur le vote du budget primitif 2026 dans laquelle des crédits ont été votés pour le financement des classes découvertes des écoles publiques de la commune de Fillière,

Considérant le budget prévisionnel fourni par l'association de parents d'élèves « Les Petits Ecoliers » dont le détail est le suivant :

Budget prévisionnel :

-Hébergement au refuge : nuitée, repas du soir, petit déjeuner et repas du midi 2745 € -Transport APS 505 € -Encadrement 2 guides 960 € à Coût total : 4 210 € à Coût par enfant : 4210 : 51 = 82,50€	Projet de financement -Participation des familles : 40 € X 51=2040 € -subvention mairie : 20 X 51 = 1020 € Le reste sera pris en charge par la coopérative scolaire qui est soutenue par l'APE: 1 150 € Il faudra prévoir une action des parents d'élèves de la classe (vente de gâteaux...)
--	---

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **VOTE** la participation de la classe découverte pour un montant de 1020€ au REFUGE MOËDE D'ANTERNE, pour la période du 23 juin au 24 juin 2026, soit 2 jours et 1 nuits.
- **DIT** que les crédits sont inscrits à l'article 6574 : subventions de fonctionnement aux associations et autres.

Le Secrétaire de séance
Jacques BOCQUET



Le Maire
Christian ANSELME

